

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 2 juin 2010 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé

NOR: SASS1013551A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4031-2 ;

Vu le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La date des élections des membres des assemblées des unions régionales des professions de santé regroupant les médecins est fixée au 29 septembre 2010.

**Art. 2.** – La date des élections des membres des assemblées des unions régionales des professions de santé regroupant les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes est fixée au 16 décembre 2010.

**Art. 3.** – Le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 2010.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN